

**OFFRE À COMMANDES
POUR LES SPÉCIALISTES DU TOURISME AU CANADA ATLANTIQUE**

CONTEXTE

L'Association de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard (AITIPE) cherche à élargir sa liste de consultants en tourisme qualifiés pour offrir des programmes de développement des destinations au Canada atlantique. Les spécialistes en tourisme de cette offre à commandes pourront offrir les programmes STAR, PDST, PDM et PAM au Canada atlantique. L'exécution de ces programmes exige une connaissance approfondie de l'industrie du tourisme dans la région, une expertise démontrée et la souplesse nécessaire pour s'adapter alors que le secteur commence à se remettre de la pandémie de COVID-19. Les consultants jugés admissibles à l'offre à commandes pourront soumissionner aux programmes STAR, PDST, PDM et PAM à mesure qu'ils seront mis en œuvre dans la région.

Les PROGRAMMES

Cette liste d'offres à commandes permet aux consultants d'offrir quatre programmes de préparation des destinations et de préparation à la commercialisation élaborés par Tourisme Atlantique, une division de l'APECA. Une brève description de chaque programme est présentée ci-dessous, et vous pouvez aussi consulter des documents supplémentaires sur les programmes sur le site Web de l'AITIPE. Vous devriez examiner ces documents avant de présenter une demande. Les consultants devront indiquer les programmes pour lesquels ils se croient qualifiés et pourquoi, en fonction des critères d'admissibilité détaillés ci-dessous.

1) PRÉPARATION ACCÉLÉRÉE AU MARCHÉ (PAM)

Le programme de préparation accélérée au marché vise à faire croître l'industrie touristique du Canada atlantique, un exploitant à la fois. Grâce au programme PAM, les petites et moyennes entreprises (PME) touristiques bénéficient d'un mentorat individuel d'expert pour mettre en œuvre des initiatives réalisables, abordables et mesurables afin d'accroître le rendement, de prolonger la saison et de renforcer la capacité. Conçu pour s'appliquer à des grappes d'exploitants d'entreprises touristiques (géographiques ou sectorielles), le programme PAM donne aux PME touristiques l'occasion de consulter des experts indépendants et qualifiés sur des questions propres à leurs activités et leur fournit le soutien dont elles ont besoin pour se préparer au marché.

Dans le cadre du processus du programme PAM, un promoteur de projet, souvent une organisation de marketing de destination ou une association industrielle retient les services de consultants qualifiés pour travailler avec un groupe de cinq à vingt PME touristiques qu'ils représentent. Chaque exploitant participant travaille avec le consultant pour subir une évaluation individuelle et reçoit des recommandations pour améliorer la préparation au marché. Les consultants offrent du mentorat pour mettre en œuvre ces recommandations et continuent de faire un suivi auprès de l'exploitant six et douze mois après le projet afin de surveiller la réussite. Les consultants fournissent également aux promoteurs de projets des renseignements précieux sur les tendances ou les thèmes clés qui émergent au sein du groupe d'exploitants.

Les consultants qui offrent ce programme reçoivent un livret du programme (annexe A) et doivent utiliser les modèles fournis pour présenter des rapports aux exploitants, aux promoteurs et aux comités de projet.

2) PRÉPARATION DES DESTINATIONS AU MARCHÉ (PDM)

Le programme de préparation des destinations au marché est un programme de développement des destinations qui combine des éléments d'évaluation stratégique de la destination, de mentorat individuel pour les exploitants d'entreprises touristiques et de séances de renforcement des capacités communautaires à grande échelle. Le programme PDM s'échelonne sur environ six mois et comprend quatre phases distinctes : l'évaluation, la mise en œuvre du programme PAM décrit ci-dessus auprès d'au moins cinq exploitants individuels, des séances de renforcement des capacités pour la communauté élargie des intervenants, et le rapport final/mentorat.

Dans le cadre de l'évaluation, le consultant doit déterminer les forces, les faiblesses et les possibilités potentielles de développement touristique dans la collectivité. Le programme PAM avec les exploitants individuels mettra davantage en lumière les tendances générales du secteur en matière de développement des collectivités. Les renforcement des capacités doit tenir compte de ces constatations et donner à l'ensemble des intervenants l'occasion d'en apprendre davantage sur les principaux thèmes pertinents dans le domaine. Le rapport final et le mentorat garantiront que la destination bénéficie d'un soutien lorsqu'elle commence à mettre en œuvre les recommandations.

Le consultant qui offre ce programme, ainsi que les collectivités participantes, reçoit un livret du programme (annexe B).

3) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU TOURISME (PDST)

Le Programme de développement stratégique du tourisme (PDST) de Tourisme Atlantique est un processus novateur et complet qui comble les disparités qui existent au sein des collectivités du Canada atlantique en matière de tourisme expérientiel. Par l'analyse et la visualisation, le PDST établit le fil conducteur unique nécessaire en vue de créer et de développer des destinations touristiques dynamiques. Le PDST permet aux collectivités (et aux entrepreneurs) de mieux comprendre le développement des destinations, les tendances de l'industrie et le développement du tourisme expérientiel. Il fait participer les dirigeants communautaires et les autres intervenants à la conception et à l'exécution de plans réalisables pour le développement d'un tourisme durable.

Dans le cadre du processus du PDST, un promoteur de projet engage un consultant qualifié pour animer et diriger la collectivité dans le cadre du PDST, qui se déroule sur une période d'au moins douze mois. Le processus du PDST et les outils qui l'accompagnent comportent sept phases distinctes, décrites dans le guide du programme (annexe C).

4) TOURISME STRATÉGIQUE POUR LES ZONES ET LES RÉGIONS (STAR)

Le programme Tourisme stratégique pour les zones et les régions (STAR) est un programme de développement touristique régional conçu pour soutenir la croissance économique dans les grandes régions touristiques du Canada atlantique, avec un succès touristique avéré, en encourageant le développement stratégique et collaboratif de destinations. Ce programme de développement touristique personnalisé guide les destinations tout au long du processus STAR, une série d'activités pratiques et de séances de renforcement des capacités axées sur la planification stratégique et durable du tourisme.

Le plan stratégique de tourisme régional, qui découle du processus, est adapté à la région et tient compte des facteurs économiques, environnementaux et socioculturels qui y sont pertinents et avantageux pour le tourisme. La réussite du programme STAR dépend des observations et de la participation active de l'industrie touristique, des organismes locaux, des collectivités et des résidents. Le processus s'étend sur une période d'environ douze mois, et le soutien à la mise en œuvre est offert au cours des douze mois suivants. Le programme STAR comporte également sept phases distinctes, qui sont décrites dans le guide du programme (annexe D).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au programme PAM, PDM, PDST ou STAR, les propositions doivent démontrer clairement que le consultant en tourisme possède l'**expérience requise** suivante :

- Au moins cinq années d'expérience en planification de destinations touristiques ou en développement de la préparation de produits touristiques;
- Compétences éprouvées et solides en animation;
- Expérience de travail auprès de groupes touristiques ou d'exploitants d'entreprises touristiques;
- Solide connaissance du secteur du tourisme du Canada atlantique, y compris des intervenants clés, des stratégies pertinentes et de l'importance du développement de produits et de grappes;
- Connaissance manifeste des tendances de l'industrie du tourisme.

Des critères supplémentaires propres à chaque programme seront requis. Les demandes doivent indiquer clairement les programmes pour lesquels le consultant présente une demande et démontrer qu'il comprend les objectifs du programme. En plus de l'expérience requise mentionnée ci-dessus, le consultant doit également expliquer la façon dont il répond aux **critères d'admissibilité** suivants du **programme**, propres à chaque programme qu'il souhaite offrir :

PAM ET PDM	PDST	STAR
Expérience démontrée de la prestation d'un mentorat individuel aux exploitants d'entreprises touristiques.	Expérience démontrée de la collaboration avec les collectivités en matière de planification et de développement du tourisme.	Expérience démontrée de travail avec plusieurs collectivités ou de grandes régions en matière de planification et de développement du tourisme.
Connaissance démontrée de la planification des activités et de la planification opérationnelle.	Expérience démontrée du développement de produits touristiques.	Expérience démontrée du développement de produits touristiques.
Expérience démontrée de l'évaluation et de la planification stratégiques dans l'industrie touristique.	Expérience démontrée pour diriger des groupes industriels dans le cadre de discussions stratégiques.	Expérience démontrée de l'animation de vastes groupes d'intervenants issus de différents secteurs.
Expérience démontrée pour déterminer des thèmes, défis et possibilités clés au sein d'un groupe varié de parties prenantes.	Expérience démontrée dans l'élaboration de documents stratégiques ou tactiques par l'intermédiaire d'un processus itératif.	Expérience démontrée pour équilibrer et intégrer différentes priorités stratégiques émanant de divers intervenants.

		Expérience démontrée dans l'élaboration de documents stratégiques ou tactiques par l'intermédiaire d'un processus itératif.
--	--	---

EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

Les demandeurs doivent examiner ces lignes directrices dans leur intégralité avant de soumettre une proposition. Les propositions incomplètes ou non admissibles seront refusées. Les demandeurs doivent indiquer les programmes qu'ils souhaitent offrir, et les propositions doivent démontrer clairement que **l'expérience requise** et les **critères d'admissibilité au programme** sont respectés.

Si les consultants font une demande en tant que groupe, équipe ou entreprise pour offrir ces programmes, ils doivent clairement associer chaque membre de l'équipe à l'expertise requise et expliquer comment l'équipe travaillera ensemble pour offrir ces programmes. Veuillez noter que les groupes qui sont jugés admissibles doivent inclure tous les membres de l'équipe dans toute soumission de projet ultérieure.

De plus, les propositions doivent clairement démontrer ce qui suit :

- Une connaissance approfondie du ou des programmes de Tourisme Atlantique que le consultant souhaite offrir, y compris les buts, les objectifs, les processus et les modèles connexes.
- Au moins cinq exemples de projets qui démontrent clairement les qualifications énumérées sous **l'expérience requise** et les **critères d'admissibilité au programme** requis pour chaque programme. Les candidats doivent relier au moins trois projets à chaque programme qu'ils souhaitent offrir. Les exemples de projets antérieurs doivent inclure ce qui suit :
 - Description des projets et aperçu des produits livrables
 - Rôles et responsabilités des consultants demandeurs dans le cadre du projet
 - Calendrier du projet
 - Aperçu du client et de ses besoins
- Au moins trois (3) références qui peuvent traiter de l'expérience du candidat et de sa capacité démontrée à répondre aux **critères d'admissibilité au programme**.
- Curriculum vitæ détaillant une expérience récente et pertinente dans l'industrie du tourisme (par « expérience récente », on entend une expérience acquise au cours des cinq dernières années).

Les consultants peuvent choisir de présenter une demande pour un programme ou tous les programmes et doivent expliquer clairement dans leur demande en quoi les échantillons de travail correspondent aux critères requis pour chaque programme. Si un échantillon de travail répond aux critères de plusieurs programmes, incluez une note à cet effet dans la proposition. Les consultants ne sont pas tenus de soumettre des renseignements sur les taux, car ces programmes ont des budgets prédéterminés, comme il est indiqué dans la documentation du programme. Veuillez noter qu'en présentant une demande pour l'offre à commandes, les consultants acceptent d'offrir ces programmes dans les limites des fourchettes budgétaires prédéterminées.

PROCESSUS D'EXAMEN DES PROPOSITIONS

Un comité de surveillance composé d'intervenants clés de l'industrie évaluera les propositions en fonction des critères d'admissibilité et des exigences relatives aux propositions. Si une proposition est jugée inadmissible pour un programme, le comité peut, à sa discrétion, l'évaluer en fonction des critères d'un autre programme. Le comité communiquera avec les consultants retenus pour une brève entrevue avant que l'offre à commandes ne soit terminée. Il discutera de l'applicabilité pour tout autre programme, s'il y a lieu.

OFFRE À COMMANDES

L'offre à commandes pour offrir les programmes PAM, PDM, PDST et STAR est valide pour deux ans. Au bout de deux ans, les consultants peuvent être tenus de présenter une nouvelle demande s'ils n'ont pas offert l'un de ces programmes pendant cette période.

Chacun des programmes susmentionnés fait l'objet d'une évaluation approfondie et les consultants qui ne répondent pas aux attentes convenues peuvent être retirés de la liste en tout temps.

Les consultants participant à l'offre à commandes peuvent recevoir des demandes de propositions pour les programmes susmentionnés pendant qu'ils sont sur la liste.

DATE LIMITE

Toutes les demandes pour le bassin de 2022 doivent être reçues au plus tard à 12:00 PM (midi) le Jeudi, 3 March 2022. Après cette période, les demandes demeureront fermées jusqu'en décembre 2022.

Les dossiers de demande peuvent être envoyés à l'Association de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard :

GRILLE D'ÉVALUATION

Proposal:	Points		
Technical Evaluation:			
Required Experience for Consideration:			
(a) 5 years of experience in tourism destination planning or tourism product readiness development	Y/N		
(b) Proven facilitation skills	Y/N		
© Experience working with tourism groups and/or tourism operators	Y/N		
(d) Knowledge of Atlantic Canada's tourism sector including key stakeholders, relevant strategies and the importance of product and cluster development	Y/N		
(e) Demonstrated knowledge of tourism industry trends	Meets required experience		

<p>AMR:</p> <p>(a) Demonstrated experience providing one on one mentoring to tourism operators</p> <p>(b) Demonstrated knowledge of business planning and operational planning</p> <p>DMR:</p> <p>(a) Demonstrated Experience providing one on one mentoring to tourism operators</p> <p>(b) Demonstrated knowledge of business planning and operational planning</p> <p>(c) Demonstrated experience in strategic assessment and planning in tourism regions</p> <p>STEP:</p> <p>(a) Demonstrated experience working with communities in tourism planning and development</p> <p>(b) Demonstrated experience in tourism product development</p> <p>STAR:</p> <p>(a) Extensive experience working with multiple communities or large regions (extensive is at least three projects)</p> <p>(b) Demonstrated experience in tourism product development</p> <p>© Demonstrated experience facilitating broad groups of stakeholders from difference sectors</p>	<p>15 points</p> <p><u>15 points</u></p> <p>30 points</p> <p>10 points</p> <p>10 points</p> <p><u>10 points</u></p> <p>30 points</p> <p>15 points</p> <p><u>15 points</u></p> <p>30 points</p> <p>10 points</p> <p>10 points</p> <p><u>10 points</u></p> <p>30 points</p>		
<p>Weighting:</p> <p>(a) Required Experience: Must be met for consideration</p> <p>(b) Each program: 1.5x =</p> <p>AMR =</p> <p>DMR =</p> <p>STEP =</p> <p>STAR =</p>			
<p>Scoring Summary:</p> <p>Required Experience: Y/N</p> <p>Program Score (min 30 required per program)</p> <p>AMR:</p> <p>DMR:</p> <p>STEP:</p> <p>STAR:</p>			